

1. Actualités du Département du Logement

A partir du 1er mai 2010, nouvelle prime "double vitrage" pour les logements de plus de 15 ans

<http://mrw.wallonie.be/DGATLP/DGATLP/Pages/Log/Pages/ActuLog/actu.asp>

Une note complémentaire suivra

2. Actualité du Département de l'Energie

Primes « énergie » du 01.05.2010 au 31.12.2011 – site à consulter pour voir toutes les possibilités :

http://mrw.wallonie.be/DGATLP/DGATLP/Pages/Log/DwnLd/20100219_presentation-primess-energie-logement---ministre-nollet.pdf

<http://energie.wallonie.be/fr/primess-energie-nouveautes-a-partir-du-1er-mai-2010.html?IDC=6302&IDD=23470>

En synthèse

ú **Priorité à l'isolation pour** tout bâtiment dont la demande de permis d'urbanisme est antérieure au 1er décembre 1996, en calculant les primes **en fonction des revenus et en fonction de la technique utilisée** : isolation des murs par l'extérieur, par l'intérieur, isolation du creux du mur (ou de la coulisse) - Isolation du sol "par cave", ou "sur dalle"

ú Sur-prime en cas d'isolants « naturels »- fibres végétales ou animales

ú Une seule prime pour le remplacement des châssis et du vitrage : introduire la demande au Département du logement.

ú **Nouvelles primes :**

§ Test d'étanchéité à l'air

§ Protection solaire extérieure

§ Ventilation un système de ventilation performant avec récupération de chaleur.

§ Réseaux de chaleur dans l'habitat groupé (Réseaux de chaleur biomasse ou micro-cogénération)

§ Appartement passif, dont la demande de permis d'urbanisme est postérieure au 1er mai 2010

Remarque

Le nouveau programme du 01.05.2010 au 31.12.2011 (par rapport au régime actuel des primes) :

⊖ **augmentent les primes en ce qui concerne l'isolation des parois**

⊖ **diminue les montants sur les chaudières**, mais valorise l'audit énergétique préalable par une surprime de 200€ et de 50 € si on place un système de régulation en même temps que chaudière.

⊖ **Nouveaux logements** : distinction entre la maison unifamiliale et maison passive dont la demande de permis d'urbanisme est antérieure ou postérieure au 1er mai 2010. En outre, après le 1^{er} mai, on tient compte du Ew - le niveau de performance énergétique globale du bâtiment (Consulter les guichets de l'Energie).

⊖ Primes pour pompes à chaleur, unité de micro co-génération, audit, chaudières...